



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2024-1293 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2024-1269 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Ce règlement vise à attribuer un toponyme à chacun des 18 districts électoraux.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 23 janvier 2025
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière